



CONTRAT DE SAILLIE 2012

ETALON :

GENTLEMAN IV

N°

Date

VENDEUR

HARAS DE CIRCÉE

Le Parc aux Haras

14430 VICTOT PONTFOL

Tél. 0666711020

caroline@harasdecircee.com

<http://www.harasdecircee.com>

N° SIRET : 451 993 893 00028

ACHETEUR

NOM :

ADRESSE :

Tél.

E-mail :

CONDITIONS DE VENTE

RESERVATION :

€ TTC (TVA 7%) réglée ce jour par chèque joint au contrat, correspondant à l'acompte (non reportable)

SOLDE :

€ TTC (TVA 7%) payable au 01/10 si jument pleine, « Garantie Poulain Vivant ».

€ TTC (TVA 7%) payable poulain vivant

CONDITIONS D'UTILISATION

La Saillie est réservée pour la **JUMENT :**

La jument sera inséminée en **IAF - IAR - IAC**

au **centre agréé :**

Adresse :

Tél.

N° SIRE :

Le prix de saillie comprend le prix des doses et leur acheminement. Les doses non utilisées restent la propriété du vendeur.

Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

Le contrat en IAR correspond à un envoi de semence réfrigérée par chaleur.

Le contrat en IAC correspond à l'envoi de 5 doses de 8 paillettes.

Garantie Poulain Vivant : Au cas où la jument ne donnerais pas naissance à un poulain viable, l'acheteur bénéficiera d'une remise sur le solde, à hauteur de 100% du montant réglé pour l'année suivante. L'acheteur devra faire parvenir au vendeur ; avant le 1^{er} octobre, un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide pour récupérer son chèque de caution ou un certificat vétérinaire de vacuité (ou avortement) après le 1^{er} octobre, pour obtenir son avoir sur la saison suivante. Le Haras de Circée s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10 si la jument est gestante ou n'a pas été déclarée non gestante.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, en double exemplaires, accompagné des chèques de réservation et de solde à l'ordre du « Haras de Circée ».

Un exemplaire vous sera retourné.

Fait à Victot Pontfol, le :

« Lu et Approuvé » Signature de l'acheteur

Signature du vendeur